



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
E-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du Lundi 2 décembre 2019 à 19h30 en Mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL.

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Claude FABRE, Noredine FRIH, Sophie GOURCEAUX, Véronique GENSUL, Stéphanie ROUX, Henriette COLLET, Eric LIONS, Claude BLANCHET, Sonia MARMUGI, Julien BRENIERE Laurence DESLANDES

Membres excusés : Isabelle PALMARINI pouvoir à Stéphanie ROUX ; Thomas BETH pouvoir à Laurence DESLANDES

Secrétaire de séance : Claude FABRE

ORDRE DU JOUR :

- 49- Adjudication parcelles communales
- 50- Déclassement domaine public
- 51- Déclassement domaine public
- 52- Tarifs 2020 repas portés
- 53- Tarifs 2020 salle des fêtes
- 54- Tarifs 2020 médiathèque
- 55- DM 2 investissement budget principal
- 56- Plan de financement voies douces
- 57- Questions diverses

Le maire demande aux conseillers municipaux l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, il s'agit de la création d'un poste dans le cadre du parcours emploi compétences. La délibération est ajoutée à l'ordre du jour.

Vote du compte-rendu du conseil municipal du 24/10/2019 voté avec 13 voix pour et 2 contre.

49- Adjudication parcelles communales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les baux des adjudications arriveront à terme le 29/02/2020, il convient donc de procéder à une nouvelle procédure d'adjudication.

Un élu souhaite que l'on rajoute une date limite de réception des candidatures. Celle-ci est fixée au 10/02/2020.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

50- Déclassement domaine public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10/01/2019 concernant la régularisation de quelques parcelles situées sur la voirie communale à côté de ces travaux, route du hameau des Gensuls.

Le Maire rappelle que pour les besoins du calcul de la publicité foncière, la valeur du terrain est de 1,40 €/m².

Un propriétaire souhaite échanger cette parcelle contre une partie du chemin communal devant sa propriété. Les frais de notaire sont partagés avec la commune et les frais de géomètre sont à la charge du demandeur.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

51- Déclassement domaine public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'un propriétaire de l'échange d'une parcelle contre un morceau de parcelle communale située devant son habitation.

Le Maire rappelle que pour les besoins du calcul de la publicité foncière, la valeur du terrain est de 1,40 €/m².

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

52- Tarifs 2020 repas portés

Suite à la commission finances il a été décidé de ne pas changer les tarifs des repas portés.

La commune rend à sa charge l'augmentation annuelle du prix des repas.

Une élue demande si l'on sait le nombre de personnes par tranche d'imposition. Un élu répond qu'il y a peu de personnes dans la tranche haute.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

53- Tarifs 2020 salle des fêtes

Suite à la commission finances il a été décidé de ne pas changer les tarifs de location de la salle des fêtes.

Le produit des revenus de la salle des fêtes est faible cette année. Une question est posée faut-il mettre des tarifs différents pour l'été et pour l'hiver. Ce point sera discuté l'an prochain.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

54- Tarifs 2020 médiathèque

Suite à la commission finances il a été décidé de ne pas changer les tarifs de la médiathèque.

Une élue explique que la structuration des médiathèques change, le réseau se met en place et il est discuté en réunion de mettre un tarif identique dans les médiathèques, les livres pourront circuler dans les médiathèques du réseau. En septembre 2020 il y aura un règlement intérieur de mis en place.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

55- DM 2 investissement budget principal

Décision modificative en investissement afin de virer des crédits pour l'aménagement du futur local des kinésithérapeutes.

Un élu demande s'il y a eu une discussion pour le prix du loyer. Le maire répond que ça serait basé sur le prix du loyer fait au boulanger. Il répond qu'une commission bâtiment et finances sera réunie prochainement.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

56- Plan de financement voies douces

La Commune de Châteauroux les Alpes porte un projet d'aménagement d'espaces publics : création de cheminement piétonnier, requalification des cheminements au profit des modes de déplacement doux.

Le dossier de subvention pour la DETR doit être envoyé avant le 31/12/2019 et il ne prend en compte que certains objectifs c'est pourquoi ce dossier est présenté car il rentre dans les critères.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

57- Création poste parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le maire propose de créer un poste d'une durée d'un an à 20 heures hebdomadaires. Ce poste est pris en charge financièrement par l'état à hauteur de 60%.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 10 voix pour et 5 absentions.

58- Questions diverses

- Le maire explique qu'il a parlé du problème de la fermeture des lits de l'hôpital au bureau des maires. Il était présent à la manifestation du vendredi 29 novembre. Une élue fait un point sur ce sujet.
- Le maire fait le point sur le terrain qui contient un emplacement réservé. La demande de prix a été faite aux domaines. Désormais les élus s'engagent à enlever l'emplacement réservé lors d'une modification du PLU. Il faut répondre au propriétaire.
- Les riverains de la RN 94 ont fait un courrier au maire pour l'informer que le merlon est trop bas à côté des serres et ils souhaiteraient qu'il soit plus haut.

- Le maire lit le courrier d'un habitant de la Reste qui demande une prescription sur une parcelle communale située devant sa propriété. Sa demande va être étudiée et une commission se rendra sur place.
- Le maire lit un courrier des habitants de la Reste au sujet du stationnement. Une commission voirie se rendra sur place.
- Le maire fait part de la demande du boulanger qui souhaite effectuer des travaux sur la façade. La commission bâtiment devra étudier sa demande.
- Une élue fait le point sur la médiathèque. Suite à la reprise à temps partiel thérapeutique de l'agent, il faut compléter ce poste. La commission du personnel va se réunir rapidement.
- Un élu demande pourquoi le marché du stade a été déclaré infructueux. Le maire répond que du moment qu'il n'y avait qu'une offre recevable et qu'elle était trop élevée il fallait le déclarer infructueux.

Le maire en fin de séance souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble du conseil municipal.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h06.

**Le Maire,
J.M. BARRAL**

